INFORMATIONS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Toutes les données qui suivent ont pour sources des études réalisées par l'Association des Contribuables du Canton Nord. Nous les publions avec l'autorisation de l'association naturellement.

L'endettement des communes de l'Ile de Ré et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est un paramètre que l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré suit de longue date puisqu'il fait partie des indicateurs pouvant signaler une dégradation des finances de ces collectivités locales. Cette étude propose de faire un point sur ce sujet à fin décembre 2019

Cet article a pour but de vous renseigner sur :

- **A/ L'endettement de la commune**

Il ne prend pas en compte les budgets annexes sur les années 2000 à 2019, c'est que l'on appelle un budget non consolidé.

Le seul budget annexe important de notre commune était celui du port mais depuis l'an dernier, la gestion du port étant départementale l'endettement du port est pris en charge par le département. Les autres budgets annexes de la commune sont ceux du camping (toujours excédentaire donc peu endetté), du Marché-Commerces et de l'Ecotaxe (deux budgets peu importants). Ces trois budgets annexes ont peu d'impact sur la politique financière de la commune et c'est pourquoi nous ne publions que l'endettement non consolidé de la commune.

Cette étude est fondée sur les éléments obtenus : - de la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime, - des « Comptes Administratifs » et des « Budgets Primitifs » élaborés par les collectivités locales de l'Ile de Ré, - des « Comptes de Gestion » élaborés par la Trésorerie de Saint-Martin-de-Ré, - des « Comptes Individuels des Collectivités Locales » disponibles sur le site Internet www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex;jsessionid=8E17E1968122C59 A0621388D5BC47CEE?_flowId=acc ueilcclloc-flow, - du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » disponible sur le site Internet www.data.gouv.fr, - des « Comptes Publics » disponibles sur le site Internet www.data.economie.gouv.fr

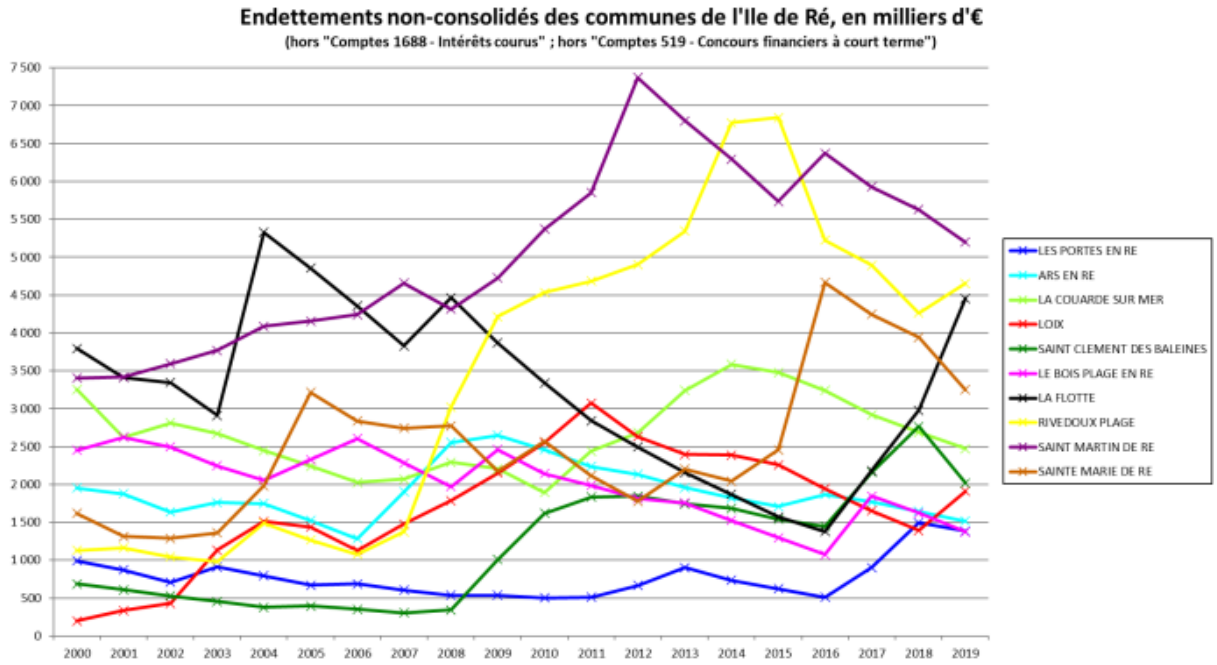

Nos commentaires : Nous constatons que la commune de Saint-Martin de Ré est encore la plus endettée de l'Ile de Ré. Son endettement a atteint près de 7 500 000 € en 2012 mais est tombé à environ 5 500 000 € en 2019. Au dernier conseil de 2020, le capital à rembourser était de 4 747 000 €. La municipalité actuelle consciente du poids du remboursement de la dette sur le budget de fonctionnement a pris le parti de la diminuer en valeur absolue. Nous ne pouvons que nous en réjouir même si nous pensons que la dette est normale pour une commune qui investit.

B/ Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice considéré

La population légale de Saint-Martin est composée de groupes qui sont très différents dans leur implication dans la vie de la commune : il y a la population des détenus du centre pénitentiaire (environs 400 personnes)

qui compte dans la population légale mais qui ne participe pas directement à la vie communale (les surveillants habitant en grand nombre hors de la commune), il y a celle du Centre départemental d'accueil de l'avenue du Général De Gaulle, celle de l'EHPAD, celle de la gendarmerie. Il y a celle des commerçants mais ceux-ci n' habitent plus pour la plupart dans la commune (ils ont délaissé leur logement intramuros tellement la vie y est peu calme en saison). Ces groupes distincts ont peu de relations entre eux et c'est pourquoi la vie dans la commune diffère de celle des autres villages**. Saint-Martin n'a pas de vie de village.**

5.1.2. Graphique de la population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice

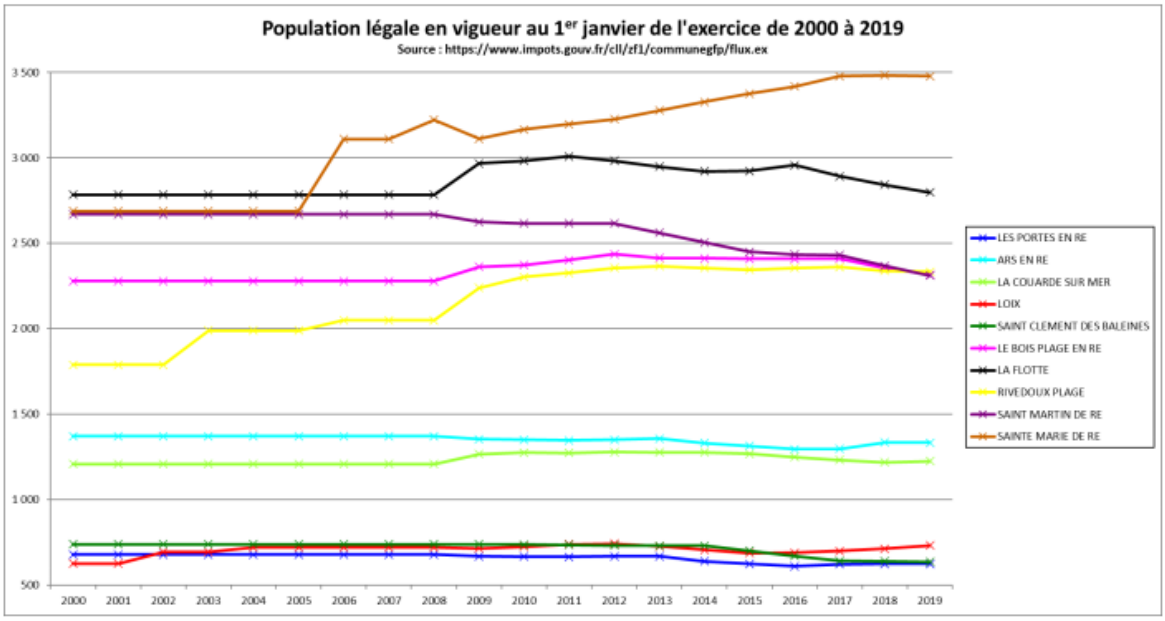

Nos commentaires :

Nous avions la même population que la commune de Sainte-Marie jusqu'en 2005 (environ 2650 h en comptant les 400 détenus), cette dernière avec ses nombreuses zones urbanisables disponibles a vu sa population atteindre 3500 habitants alors que la notre voyait sa population baisser à 2300. Le nouveau lotissement du Pertuis à côté d'Intermarché nous apporte de nouveaux habitants mais ce n'est pas pour cela que notre population a des chances de beaucoup augmenter. En effet, il faut que le ratio arrivées nouvelles/décès soit supérieur à 1, ce qui n'est pas gagné. Le résident permanent, souvent âgé, est remplacé par un résident secondaire par la vente de sa maison suite à

son décès. Le prix du foncier rend quasi-impossible l'installation d'un couple de jeunes dans une maison de village.

C/ Taxe d'habitation (TH) dans les communes de l'Ile de Ré

Nous reprenons le texte de l'Association des Contribuables :

« La réforme de la TH fut une des promesses électorales du candidat Emmanuel MACRON à l'élection présidentielle de 2017, promesse mise en application dès 2018 et qui devrait atteindre sa pleine mesure à partir de 2024**.**

D'un point de vue pratique, il fut décidé que toutes les résidences principales bénéficieraient de cette réforme. Dans un territoire comme l'Ile de Ré où les bases nettes imposables des résidences secondaires représentent entre 35 et 85 % des bases nettes imposables totales, l'impact économique potentiel de cette réforme pouvait être appréhendé de façons diverses. Quoi qu'il en soit, cette réforme s'étant traduite par la mise en place d'un abattement, c'est l'Etat qui, jusqu'à présent, en supporte le coût.

Mais cet Etat dépensier, très endetté et qui depuis des années, diminue les dotations accordées aux communes tiendra-t-il indéfiniment ses engagements et les mesures de compensation permettront-elles aux communes de s'y retrouver financièrement ? Les communes de l'Ile de Ré auront perdu la main, au terme de cette réforme, sur 3 à 15 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. Doivent-elles rester passives ?

Prudence est mère de sûreté dit le proverbe, souhaitons qu'il inspire les élus locaux rétais. »

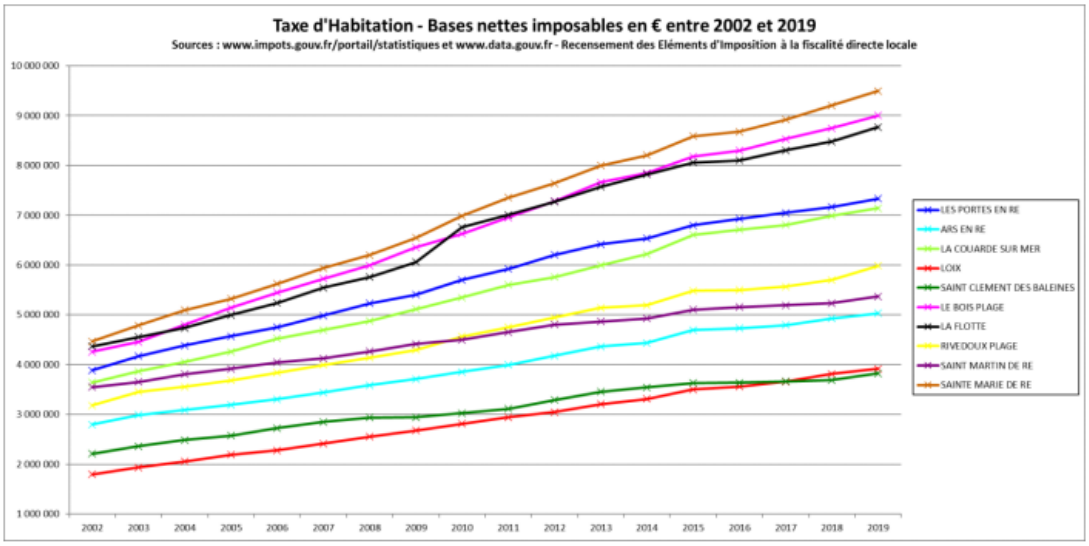

On retrouve, sans surprise, au plus haut de ce graphique, les trois « grosses » communes de l'ancien Canton Sud de l'Ile de Ré (Sainte-Marie-de-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré et La Flotte) et au plus bas deux des « petites » communes de l'ancien Canton Nord (Loix et Saint-Clément-des-Baleines).
Les Portes-en-Ré, « petite » commune de l'ancien Canton Nord se distingue par ses bases très élevées du fait de la présence de nombreuses résidences secondaires sur son territoire.

Nos commentaires :

On constate que la commune de Saint-Martin, malgré l'importance de son bâti et de sa population se situe en septième position loin derrière les trois grosses communes que sont la Bois Plage, Sainte-Marie et La Flotte mais bien en dessous de Les Portes, La Couarde et Rivedoux. Cela peut s'expliquer, entre autres, pour deux raisons :

- ***Notre commune n'a pratiquement plus de terrains constructibles et elle ne peut rivaliser avec les communes qui s'urbanisent beaucoup comme Sainte-Marie et Le Bois. Ses bases d'imposition ne peuvent que progresser lentement.***
- ***Notre commune ne semble peut-être pas prendre en compte les rénovations nombreuses de son centre-ville. Beaucoup de ses maisons de centre village sont achetées par des nouveaux arrivants qui les rénovent complètement sans permis de construire puisqu'il n'y a pas de changement de destination. Les maisons deviennent des maisons luxueuses (les travaux de rénovation durent parfois plusieurs années !) Les services fiscaux ne sont pas au courant donc ne peuvent pas réévaluer la catégorie de ces maisons qui gardent leurs anciennes bases d'imposition. Seule la commission communale des impôts pourrait le signaler en regardant une par une leur taxe d'habitation mais le***

graphique suivant montre bien qu'il y a peu de changements (à comparer avec la commune de Loix).

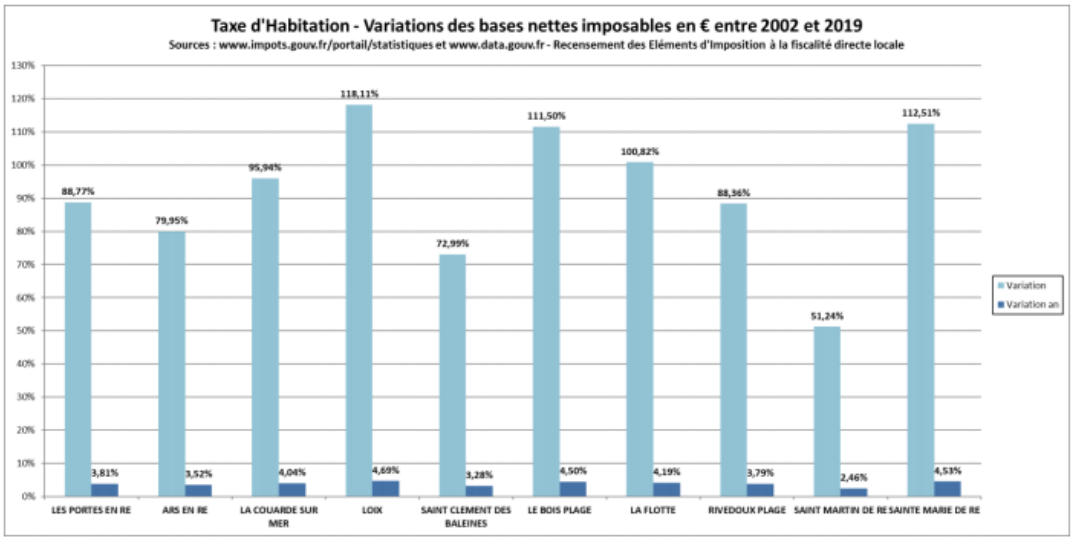

Une commune comme Loix, par exemple, qui a des bases nettes imposables faibles, a connu des variations importantes.

C/ Taxes foncières sur les propriétés bâties

Les bases nettes imposables entre 2002 et 2019 ont augmenté pour toutes les communes de l'île. C'est dû à plusieurs facteurs : les services fiscaux réévaluent chaque année ces bases en les augmentant du taux de l'inflation mais la raison la plus importante vient des nouvelles constructions et des modifications des constructions qui sont souvent des agrandissements avec des ajouts de bâtiments.

La commune de Saint-Martin vient en quatrième position malgré sa faible superficie mais elle a un bâti assez dense : les grands jardins de ses clos du centre-ville se sont construits au fil des ans. Heureusement que la ZPPAUP crée dans les années 80 a gelé la construction des magnifiques jardins des maisons 18e.

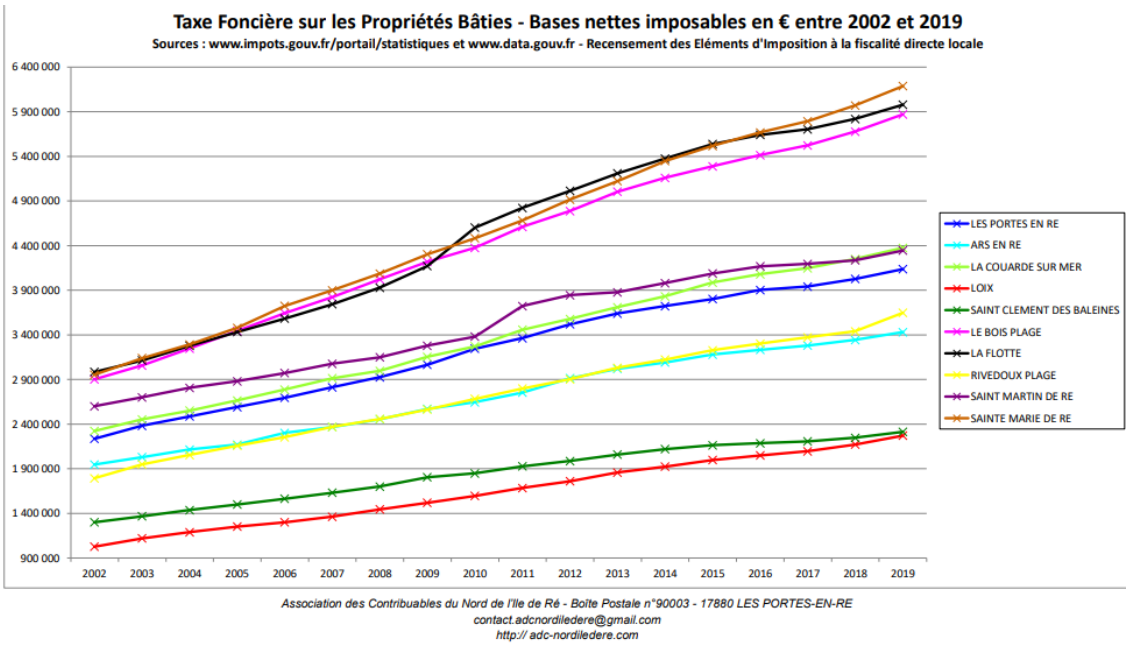

Le graphique suivant montre **<u>l'évolution des taux de l'impôt foncier</u>**. Celui de notre commune a augmenté fortement de 2002 à 2015 mais reste stable depuis. On peut remarquer que toutes les communes ont gelé leurs taux depuis plusieurs années. Notre commune est en 8e position, loin derrière la commune de Rivedoux qui fait fort.

D'une manière générale, les communes de l'île sont riches par rapport aux communes rurales continentales de même importance. Le tourisme n'y est pas pour rien. Ce dernier apporte des recettes par les nombreux commerces dans chaque commune, les droits de places dans les marchés, les droits de stationnement dans les villages et chaque commune reçoit une dotation touristique de la part de l'Etat, la CDC qui perçoit la contribution des entreprises autrefois communale, intervient dans beaucoup d'investissements locaux. Il n'y a donc pas un besoin d'augmentation des impôts locaux si la municipalité sait gérer « en bon père de famille » le Budget communal.

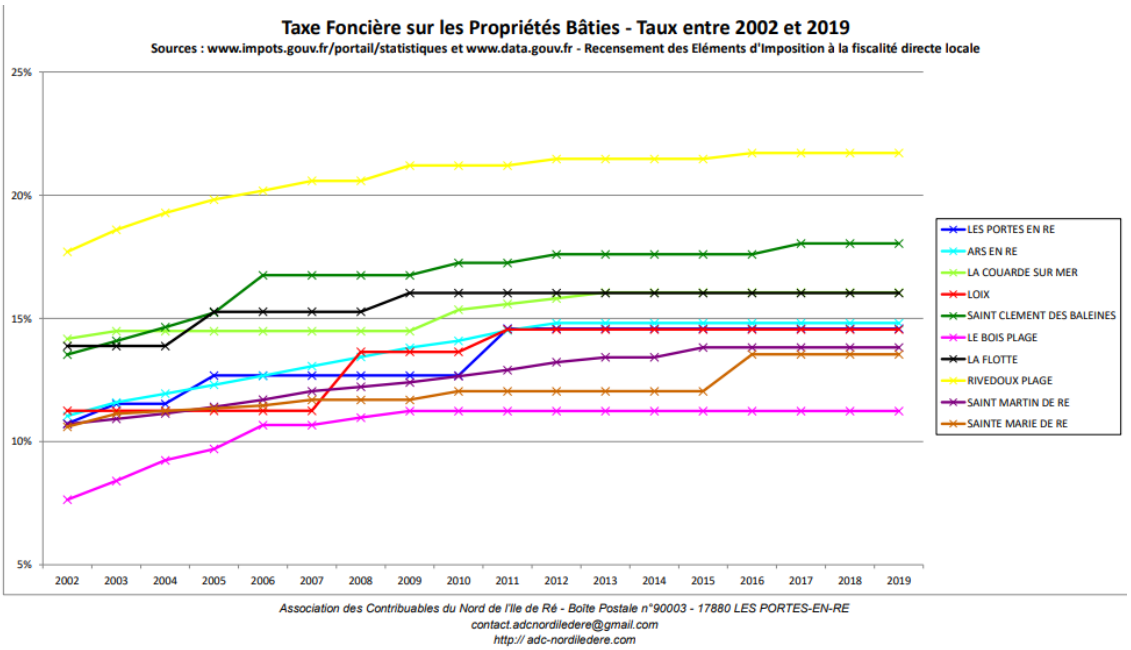

D/ Taxe des ordures ménagères.

L'association des contribuables du canton nord a fait un gros travail d'analyse sur les budgets de Ordures Ménagères (OM) de la Communauté de Communes de 2015 à 2019. Pourquoi parlons-nous de gros travail ?

Jusqu'en 2015, la taxe d'enlèvement des OM avait son budget propre, il était donc relativement facile de suivre les recettes et les dépenses du budget des OM. Suite à une observation de la Chambre régionale des Comptes, le budget annexe des OM a été fusionné avec le budget principal de la Communauté de communes. Il est donc difficile d'appréhender l'économie générale de l'enlèvement et le traitement des OM et des déchets assimilés. Toutes les recettes et les dépenses sont « noyées » dans le budget général. L'association a donc décidé de récupérer les données financières des OM pour pouvoir reconstituer et simuler les budgets des OM de 2016 à 2019. Elle a réussi à obtenir difficilement ces données en faisant intervenir la CADA (Commission d'Accès à la Documentation Administrative) suite à diverses relances sans succès auprès de la CDC.

Voici les résultats que l'association publie dans sa dernière lettre de décembre 2020.

Les soldes cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement sont **<u>en millions d'euros</u>** :

Pour l'année 2015 : 6.0

Pour l'année 2016 : 7.6
Pour l'année 2017 : 9.3
Pour l'année 2018 : 11.9
Pour l'année 2019 : 14.1

Nos commentaires :

D'après l'étude de l'association, il semble donc que le budget des OM est en excédent depuis au moins 2015 sans que les élus aient pensé à diminuer le taux de la taxe des OM (15.50 %) et le taux de la redevance que paient les entreprises qui produisent des déchets (elles sont taxées au poids). Qu'a fait la CDC de ces excédents depuis 2015 ?

L'association va soumettre au président de la CDC les résultats de son étude. Ce dernier pourra les contester ou donner des explications. Il faut donc attendre la réponse des services financiers de la CDC pour savoir si vraiment ces excédents ont existé. Si c'est le cas, il serait assez scandaleux qu'une partie de la taxe des OM serve aux dépenses courantes de la CDC qui est fort riche aux dires du percepteur ! Nous vous tiendrons au courant naturellement de la suite de ce dossier dès que l'association pourra nous la donner.

NB : si vous voulez avoir plus d'informations sur ces études, vous cliquez sur le lien : http://www.adc-nordiledere.com/